

Contrat AMAP Bières Bio - Etienne BORRÉ

contact@brasserielaconviviale.com

SMS 07.70.00.80.27

Prévenir au plus tard 7 jours avant la livraison prévue

Contenu du contrat

Le présent contrat règle les modalités de la vente de bières BIO entre Etienne BORRÉ, artisans brasseur à Château-Thébaud (44) et l'adhérent à l'AMAP « les gumes » de St Sébastien s/L. (44).

Le contrat prend effet à sa signature et se termine sur simple demande de l'adhérent.

Un contrat complet comprend un nombre de livraisons variables, selon les commandes de l'adhérent et le solde alimentant le compte. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le calendrier pourra être soumis à changements. Il est possible d'intégrer l'AMAP à tout moment.

> **L'adhésion à l'association « LES GUMES » est indispensable.** <<<

Les produits

● La liste des produits est disponible ci-dessous et sur le site de l'AMAP. (<http://amap.saintseb.free.fr>)

● Le malt utilisé provient majoritairement (environ 80%) de yec'hed malt (à Saint Avé, Morbihan) et de Pithiviers (Loiret)

● Le houblon (3 % de matière sèche) provient de : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis (Les variétés choisies sont difficiles à trouver plus près)

Les distributions :

- Les distributions ont lieu **tous les 3 mois** à la salle René Couillaud de St Sébastien sur Loire de 18h00 à 19h30. Les dates de distributions seront annoncées environs 1 mois à l'avance
- En cas d'impossibilité pour retirer ma commande, je dois prévenir par mèl ou SMS au plus tard 7 jours avant la livraison..
- La commande se fera d'une fois sur l'autre.
- Les bouteilles sont réutilisables (via le réseau Bout à Bout), **le producteur s'engage à récupérer les bouteilles vides lors des distributions.**

Fin du contrat

- Le contrat expire au terme du solde du compte, sur simple demande de l'adhérent.
- Le solde du compte est tenu à jour à chaque distribution, et doit être abondé pour continuer le contrat.

Modalités de paiement

● Paiement d'avance des produits par approvisionnement d'un compte en chèque ou espèce pour un montant de 25€ / 50€ / 100€

Engagements des producteurs

- **L'artisan brasseur :** « Je, soussignés Etienne BORRÉ, nous engageons à respecter la charte des AMAPs, à ne fournir que des bières certifiées BIO »

Tableau de choix (modifié d'une distribution à l'autre) :

Produits	q16	Prix unitaire	Produits	q16	Prix unitaire
Joviale (Blanche)	75 cl	5,60 €	Joviale (Blanche)	33 cl	2,70 €
Initiale (Blonde)	75 cl	5,60 €	Initiale (Blonde)	33 cl	2,70 €
Orientale (Ambrée)	75 cl	6,00 €	Orientale (Ambrée)	33 cl	3,00 €
Cordiale (Brune)	75 cl	5,60 €	Cordiale (Brune)	33 cl	2,70 €
Carton de Joviale, Initiale, Cordiale 75Cl	6x75Cl	30,24 €	Carton de Joviale, Initiale, Cordiale 33Cl	12x33Cl	29,16 €
Carton d'Orientale 75Cl	6x75Cl	32,40 €	Carton d'Orientale 33Cl	12x33Cl	32,40 €

Ouverture d'un contrat pour une valeur de : 25,00 € / 50,00 € / 100,00 €

En espèces ou chèque à l'ordre de **Brasserie la conviviale.**

Fait à Saint-Sébastien sur Loire, en deux exemplaires, le

Nom :	<i>L'adhérent à l'AMAP</i>	Signature
Courriel :		
Téléphone :		
Brasserie la conviviale – 44 Château-Thébaud	<i>Le producteur</i>	Signature
contact@brasserielaconviviale.com		
viviale.com	07.70.00.80.27	